



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION AVEC LE
COMITE DE PARIS CONTRE LES MALADIES
RESPIRATOIRES POUR L'ORGANISATION DE
DEUX ATELIERS DANS LE CADRE DU MOIS
SANS TABAC**

**DÉCISION N° DM-22-398
EN DATE DU 28 OCTOBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition du *Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires*, représenté par le Docteur Gilles DIXSAUT et situé au 68 boulevard Saint-Michel 75006 Paris, d'assurer l'organisation et l'animation de deux ateliers dans le cadre du Mois sans tabac pour une dépense totale de 700 euros toutes taxes comprises (sept cent euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le *Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires*, représenté par le Docteur Gilles DIXSAUT et situé au 68 boulevard Saint-Michel 75006 Paris, pour l'organisation et l'animation de ces deux ateliers à destination des participants du Mois sans tabac : un atelier de sophrologie le 26 novembre 2022 et un groupe de parole le 30 novembre 2022, pour une dépense totale de 700 euros toutes taxes comprises (sept cent euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221028-lmc1H10209H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/10/2022
Date de Publication : 28/10/2022